

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 Décembre 2025

Délibération n° 117-2025
Rapporteur : Mickaël PEREIRA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-212700561-20251218-DAJ-DEL-25-324-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/12/2025
Publication : 19/12/2025
Votants pour : 26
Votants contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-cinq, le dix-sept décembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Julien LEFEVRE, Gérard DUBUCHE, Colette GENET, Pascal GRIHAULT, Sandrine BOZEC, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE

Pouvoirs : Guillaume WIENER à Thierry JOSSE, Pierre BIBET à Louis CHOAIN, Régis ROUSSEL à Sara FERAUD, François VANFLETEREN à Pascal GRIHAULT, Laurence CAUSIER-LEMIRE à Pascal DIDTSCH

Absents : Hugues CANTEL, Valérie DIOT, Chantal HERVIEU, Justine PIQUOT, Ulrich SCHLUMBERGER, Sébastien LERAT, Claire PITETTE

Date de la convocation : Jeudi 11 décembre 2025

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA CLASSE DE DECOUVERTE DE L'ECOLE PRIMAIRE PAUL BERT

Exposé des motifs :

L'école primaire Paul BERT organise une classe de découverte à Asnelles (14) du 17 au 20 mars 2026 pour 39 élèves des classes de CE2/CM1 et CM1/CM2.

Cette classe de découverte de quatre jours et trois nuitées, sur le thème de la découverte du littoral marin et de l'histoire a pour vocation de créer pour les élèves un espace de vivre ensemble en dehors du cadre scolaire qu'ils connaissent habituellement. Les activités proposées seront vectrices d'apprentissage, et permettront d'acquérir des compétences relatives aux programmes d'EMC, de sciences, d'EPS et d'histoire. Dans cet optique, les enfants seront acteurs dans les activités, responsables, et participeront également à la communication en direction des parents liée au déroulement de la classe de découverte via les outils numériques (blog et ENT).

Les objectifs du séjour sont :

- Communication numérique avec les familles,
- Pratique de sports dans des environnements variés,
- Découverte du milieu et de l'écosystème marin,
- Découverte des plages du débarquement, du port artificiel et visite du musée d'Arromanches,

La Ville de Bernay propose un accompagnement de ce projet scolaire à travers un soutien financier forfaitaire à hauteur de 500 €.

En conséquence, il est donc proposé au conseil municipal de fixer la participation de la commune aux frais de séjour de la classe de découverte de l'école Paul BERT pour l'année scolaire 2025-2026 à un forfait de 500€.

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales
Vu le Code de l'éducation et notamment l'article L.442-5.
Vu la loi 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance
Vu la circulaire n°2007-142 du 27 août 2007,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

D'APPROUVER la participation financière de la commune au projet de classe de découverte de l'école primaire Paul BERT,

D'IMPUTER la somme de 500 € sur le chapitre 65888 au budget 2026 du service Vie Scolaire.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 18/12/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

